



Déclaration CAPD du 8 décembre

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme chaque année, cette CAPD est particulièrement attendue par la profession. C'est un moment important pour savoir si son pouvoir d'achat croîtra un peu, ou plus exactement si ce dernier va un peu moins s'éroder.

En effet, les fonctionnaires que nous sommes participons depuis fort longtemps à « l'effort national », et ce, bien avant cette crise et son « contexte économique contraint ». Selon l'OCDE, nous sommes parmi les enseignants les plus mal payés de la zone, les seuls dont le pouvoir d'achat a baissé durant ces 10 dernières années (- 9 %). Le salaire moyen des professeurs est inférieur de 435€ au salaire moyen européen.

Les annonces ministérielles de revalorisation des débuts de carrière ne mettront même pas les jeunes collègues au niveau européen. Ces propositions en trompe-l'œil omettent de signaler que l'augmentation s'interrompt au 5^{ème} échelon après 7 ans de carrière, sur les 42 à faire !, avec une progression de 35 € au 6^{ème} échelon. Elles passent aussi sous silence la hausse des cotisations de pension et de mutuelle qui écorneront largement ce faible gain. Pour la majeure partie des collègues ? Rien, si ce n'est gel du point d'indice, hausse des cotisations susmentionnées et continuation de la perte de pouvoir d'achat sans compter le jour de carence maladie pour tous.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU continue et continuera à revendiquer :

- Une augmentation substantielle du point d'indice,
- Une refonte de la grille indiciaire sur 9 échelons avec indice terminal 783 (correspondant au 7^{ème} échelon de la Hors-Classe actuelle),
- Une évolution de carrière de tous les enseignants au rythme le plus rapide.

Ce dernier point permettrait enfin la déconnection de l'évaluation de la cadence d'avancement.

Le système actuel sous forme d'inspection individuelle sanctionnée par une note est un dispositif perçu comme inefficace et infantilisant, insuffisamment respectueux des personnels et générant des inégalités et il ne saurait nous satisfaire. De même, le projet de réforme en cours de rédaction n'améliore aucunement la situation et renforce le caractère arbitraire des modalités actuelles.

L'évaluation des personnels doit être conduite dans un objectif formatif, établie sur des critères équitables et transparents, et ne doit en aucun cas reposer sur une logique de performance dont pourrait dépendre une rémunération ou une nomination. Les nouvelles méthodes de gestion des personnels préparent des individualisations des carrières qui permettent de briser les cadres collectifs d'avancement et de traitement.

Le SNUipp-FSU s'oppose à toutes les mesures qui viseraient à faire dépendre nos carrières de résultats aux évaluations dont la fiabilité vient d'être remise en cause, de contrats d'objectifs, de mise en œuvre de « bonnes pratiques » au détriment de l'autonomie pédagogique, de réponse aux multiples sollicitations, de satisfaction à des critères de profilage de poste.

Par ailleurs, la réforme proposée, en alignant le rythme d'avancement sur la cadence la plus lente (ancienneté), allongerait les fins de carrière alors que 54% des collègues partent à la retraite sans avoir atteint le 11ème échelon.

L'attribution de réduction d'ancienneté de 6 ou 15 mois tous les trois ans n'est pas garantie pour tous les échelons dans sa répartition : un Inspecteur d'Académie pourrait privilégier telle ou telle catégorie de personnel (les débutants, les fins de carrière, les affectations sur certains types de poste,...). Les déroulements de carrière pourraient être très inégaux d'un département à l'autre. C'est aussi le renforcement de la mise en concurrence, déjà amorcée avec certaines primes, des collègues, non plus seulement au sein d'un même échelon, mais entre tous les échelons.

C'est l'individualisation extrême des rémunérations et de la progression alors qu'un des critères d'évaluation retenu serait *la pratique professionnelle dans l'action collective de l'école*. Quel humour !

Il n'est pas question d'accepter ce projet et le SNUipp-FSU demande l'ouverture de discussions sur d'autres bases.

Il invite les collègues à faire grève et à venir manifester le jeudi 15 décembre à Paris.